

Formulaire d'adhésion à la FCPE Lunel (année scolaire 2018/2019)*

Conseil local (maternelle-élémentaire/collège/lycée)

Nom de l'adhérent Prénom

Nom conjoint(e) Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Tél. Domicile Tél. Portable Email @

ENFANT(S) scolarisé(s) à Lunel

Nom	Prénom	Né(e) le	Établissement	Classe
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vous souhaitez (mettre X dans la case choisie):

Participez aux activités du conseil local de parents d'élèves

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire

Être candidat(e) au conseil d'administration [collège, lycée]

Être délégué(e) au conseil de classe [collège, lycée] Si oui, précisez la classe

Vous désirez un reçu 'don aux œuvres'

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil précisez lequel

Cotisation annuelle modulable selon les revenus (une adhésion par famille)

[Revue des parents incluse (3,35 €)]

16 € A

35,00 € B – avec reçu fiscal et déduction 66% = 23,10 €

€ C – soutien au conseil local de Lunel

€ D – don à la FCPE34

€ Total

Date et Signature

* Remplissez ce formulaire à l'écran, imprimez-le, puis une fois daté et signé envoyez-le à la FCPE-Lunel avec votre chèque (libellé à l'ordre de la FCPE) : **FCPE-Lunel 17 impasse du Canneau 34400 Lunel**

Nous vous contactons à la réception de votre adhésion

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.